

## PEINTURES

FONCTION  
DÉCORATIVE

## PAROIS

béton  
plâtre  
dérivés

## REMISE DU CHANTIER AU PEINTRE

RÉFÉRENCES  
NF P74-201  
(NF DTU 59.1)& FICHES  
TECHNIQUES  
PRODUITS

- Les locaux à peindre doivent être **propres, accessibles** dans leur totalité, vidés de tous éléments ou objets matériels et gravats provenant d'autres corps d'état et leur accès doit être réservé au peintre.
- Les travaux et installations des autres corps d'état sont **protégés par les corps d'état concernés**.
- **Le clos et le couvert sont assurés**. Les locaux sont correctement chauffés et ventilés afin d'être à même de respecter les conditions d'exécution.
- **L'état des subjectiles est conforme** aux exigences correspondant à leur nature (article 5 du NF DTU 59.1 P1-1) et au degré de finition souhaité par le maître d'ouvrage, sans autres travaux préparatoires et d'apprêt que ceux prévus à l'article 6 du NF DTU 59.1 P1-1.
- Un lieu de **stockage** des produits doit être prévu, **à l'abri du gel et des températures supérieures à 35°C**.

## ENVIRONNEMENT

Température ambiante  
et du subjectile comprise  
entre **8 et 35°C****Subjectile sain,  
sec et propre**Taux d'humidité en  
masse inférieur à **5%**  
pour les subjectiles  
béton, plâtre et dérivés

Locaux ventilés

Hygrométrie  
ambiante  
inférieure à **70%**

# PRÉPARATION DES SUPPORTS



## SUBJECTILES CONCERNÉS

plaques de plâtre à épiderme cartonné, plâtre, béton et maçonnerie, anciennes peintures en bon état

Nettoyage, dépoussiérage et préparation des fonds conformément aux **tableaux de l'article 6** du NF DTU 59.1 P1-1 suivant la nature du fond, et l'état de finition souhaité **A, B ou C**.

## MISE EN ŒUVRE

### Application du système de peinture

selon tableaux de l'article 6 du NF DTU 59.1 P1-1 en fonction de l'état de finition souhaité et indications spécifiques des fiches techniques des produits utilisés

### RÉALISATION D'UNE SURFACE DE RÉFÉRENCE

(10m<sup>2</sup> pour toute surface supérieure à 1000m<sup>2</sup>) validée par le maître d'ouvrage et conservée jusqu'à la réception des travaux

### Etats de finition

**Finition C :** reflète l'état du subjectile, défauts locaux tolérés (embus, reprises...). L'aspect est poché ou structuré.

**Finition B :** planéité générale initiale non modifiée, quelques irrégularités de rechampissage et quelques défauts admis. L'aspect est poché ou structuré.

**Finition A :** planéité finale satisfaisante, pas d'irrégularité de rechampissage, faibles défauts d'aspect tolérés. L'aspect est uniforme, légèrement poché ou lisse.

### Matériel adapté à la phase aqueuse ou solvant



Pistolet



Rouleau



Brosse

selon indications spécifiques de la fiche technique du produit utilisé, afin d'obtenir les consommations requises

### Délai de séchage

De manière générale à 23°C / HR 50%



**Acrylique**  
Recouvrable  
8h



**Mixte**  
Recouvrable  
12h



**Alkyde**  
Recouvrable  
24h

à vérifier sur la fiche technique du produit utilisé

## LIVRAISON

- La remise en service des locaux ou la poursuite de travaux par d'autres corps d'état ne doit s'effectuer qu'après **séchage (sec au toucher au moins)** du système de peinture et réalisation de la réception des travaux.
- La réception des travaux doit avoir lieu avant toute utilisation des locaux. Elle doit être exécutée conformément aux dispositions de la norme NF P03-001
  - ▶ observation à **2 m** de distance minimum, incidence de la lumière **70 à 110°**
- L'état de finition des surfaces doit être conforme au devis descriptif (en l'absence d'indication, la finition B est retenue) et à la surface de référence.

### IMPORTANT

**LES SURFACES NE DOIVENT PAS ÊTRE SOUMISES À EMPOUSSIERÈMENT DEPUIS LE DÉBUT DES TRAVAUX JUSQU'AU SÉCHAGE DE LA DERNIÈRE COUCHE (SEC AU TOUCHER AU MOINS)**

